

Le Valet



DES LIGNAGES
DE BRUXELLES

Président : Comte Jean-Charles de T'Serclaes

Editeur responsable : Frédéric Thomaes
Rue Ferdinand Elbers 65, 1082 Bruxelles

Périodique trimestriel n°153

Avril - Juin 2019

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président vous convie à l'Assemblée générale ordinaire de l'Association Royale des Descendants des Lignages de Bruxelles, qui se tiendra le jeudi 13 juin 2019 à 18 h 30 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Bruxelles.



Les points à l'ordre du jour de l'Assemblée sont :

1. Mot de bienvenue du Président,
2. Rapport d'activités et rapport du référendaire,
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 et rapport du commissaire aux comptes,
4. Approbation du budget pour l'exercice 2019,
5. Décharge aux administrateurs,
6. Démissions et nominations statutaires,
7. Divers.

Comme chaque année, à l'issue de l'Assemblée générale, un dîner réunira les membres à l'Hôtel AMIGO, rue de l'Amigo, à l'arrière de l'Hôtel de Ville.

Une conférence sera donnée par M. Benoît Schoonbroodt, membre de la Commission royale des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

Retrouvez tous les détails de l'événement dans les pages de ce numéro.



PROCHAINES ACTIVITÉS

EUROPALIA

Notre conseiller culturel organisera, à la rentrée, une visite de la prestigieuse exposition, événement phare d'EUROPALIA ROMANIA, consacrée à Constantin Brancusi (1876-1957), le sculpteur le plus influent du 20^e siècle.

Les informations suivront dans le prochain numéro.

EUROPALIA
ARTS FESTIVAL
ROMANIA



Visite du 5 mai 2019, compte-rendu et photos dans le prochain numéro.



Assemblée Générale et Dîner à l'Amigo

Le Président vous convie à l'Assemblée générale ordinaire de l'Association Royale des Descendants des Lignages de Bruxelles, qui se tiendra le **jeudi 13 juin 2019 à 18 h 30** en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Bruxelles.

Les points à l'ordre du jour de l'Assemblée sont :

1. Mot de bienvenue du Président,
2. Rapport d'activités et rapport du référendaire,
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 et rapport du commissaire aux comptes,
4. Approbation du budget pour l'exercice 2019,
5. Décharge aux administrateurs,
6. Démissions et nominations statutaires,
7. Divers.



Comme chaque année, à l'issue de l'Assemblée générale, un dîner réunira les membres à l'Hôtel AMIGO, rue de l'Amigo, à l'arrière de l'Hôtel de Ville.

Une conférence sera donnée par M. Benoît Schoonbroodt, membre de la Commission royale des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale, sur :

Le rôle de la Commission Royale des Monuments et des Sites dans le développement de la Région de Bruxelles-Capitale

avec des dossiers d'actualité mais aussi une réflexion sur la place de la trame urbaine héritée du 19e siècle et l'avenir de la ville néo-classique.

Le menu du dîner, aux saveurs méditerranéennes, sera :

*Espadon fumé et salade d'agrumes,
Filet de bœuf, caponata et pommes de terre rôties,
Tiramisu façon Bocconi.*

Les boissons (vins, eaux, café ou thé) sont comprises et l'Association sera heureuse de vous offrir l'apéritif.

Si vous désirez participer au dîner et à la conférence, **65,00 EUR par personne sont à verser au compte BE76 6300 1330 2395 des Lignages de Bruxelles**. Nous vous invitons à vous inscrire à ce traditionnel dîner en versant la somme requise mais également en nous envoyant un mail de confirmation à l'adresse lignagesdebruxelles@gmail.com . Nous vous demandons dès lors de bien vouloir effectuer le paiement ET AUSSI de nous avvertir par mail de votre présence. Pour organiser au mieux cet événement, **la date limite d'inscription est fixée au 2 juin 2019**. Nous vous en remercions.

Les membres ou leur conjoint qui ne pourraient participer à l'Assemblée générale à 18 h 30 mais qui désirent cependant être présents à l'Hôtel AMIGO pour l'apéritif, le dîner et la conférence, qui se tiendront à partir de 19 h 30 environ, sont évidemment les bienvenus (aux mêmes conditions que ci-dessus).

Enfin, les membres qui seraient dans l'impossibilité d'être présents à l'Assemblée générale mais qui désirent y être représentés trouveront en dernière page du présent Valet, un modèle de procuration à nous faire parvenir par courrier électronique ou par courrier postal.

COMMUNICATIONS AUX MEMBRES

COTISATIONS 2019

Nous vous rappelons que votre cotisation est nécessaire pour que notre Association puisse continuer à faire rayonner l'histoire des Lignages. La cotisation annuelle individuelle reste inchangée pour l'année 2019 et est fixée à 25 euros. Si vous ne l'avez pas encore effectuée, cette cotisation est à payer sur le compte BE76 6300 1330 2395 (BIC/SWIFT : BBRUBEBB) des Lignages avec la mention « cotisation 2019 + nom et prénom du membre pour lequel la cotisation est versée ». Vous pouvez aussi opter pour une cotisation à vie de 375 euros, dégressive pour vos enfants vivant sous le même toit. Contactez-nous à l'adresse lignagesdebruxelles@gmail.com

APPEL AUX MEMBRES

N'hésitez pas à partager vos connaissances historiques sur les Lignages de Bruxelles. Qu'il s'agisse simplement de quelques lignes relatives à une heureuse découverte faite en parcourant les archives, d'une intéressante ou étonnante filiation lignagère, ou encore d'un article plus étendu sur un sujet relatif à Bruxelles et ses Lignages, toutes vos contributions pourront être publiées dans le Bulletin.

N'oubliez pas de nous transmettre vos nouvelles coordonnées postales et/ou électroniques en cas de modification de celles-ci. Enfin, nous nous permettons d'insister en vous demandant également de bien vouloir nous transmettre votre adresse électronique si vous ne l'avez pas encore fait.

Association Royale des Descendants des Lignages de Bruxelles

Association sans but lucratif sous le Haut Patronage de Sa Majesté Le Roi

Siège social/Maatschappelijke zetel: Galerie du Roi, 5 – 1000 Bruxelles

lignagesdebruxelles@gmail.com - IBAN: BE76 6300 1330 2395

www.lignagesdebruxelles.be

Procuration pour l'Assemblée générale ordinaire de l'ARDLB du jeudi 13 juin 2019

Je soussigné(e) Madame / Monsieur
et demeurant à :

,né(e) le

agissant en tant que mandant,
donne procuration à Madame / Monsieur
et demeurant à :

,né(e) le

agissant en tant que mandataire pour la représenter à l'Assemblée générale ordinaire de l'Association Royale des Descendants des Lignages de Bruxelles se tenant le jeudi 13 juin 2019 à 18 h 30. Le mandataire pourra effectuer tous les actes et votes nécessaires lors de cette Assemblée et à cet effet, le mandataire pourra signer pour moi et en mon nom, tout formulaire, acte et document nécessaire.

Cette procuration est valable le 13 juin 2019.

Fait à
Signature:

le

2019